

Premiers Secours en Équipe de niveau 1

Formation Continue

www.protectioncivile.org

Public concerné

Le stage de formation continue PSE 1 est ouvert à toute personne titulaire du PSE1 (ou de l'AFCSAM ou de tout autre diplôme équivalent) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE1, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.

La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

Programme

Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l'ensemble des points abordés en PSE1:

- | | |
|--|--|
| 1. Le secouriste | 9. La défibrillation automatisée externe |
| 2. La chaîne des secours | 10. Les détresses vitales |
| 3. La sécurité | 11. Les malaises et la maladie |
| 4. L'alerte | 12. Les accidents de la peau |
| 5. L'obstruction brutale des voies aériennes | 13. Les traumatismes des os et des articulations |
| 6. Les hémorragies externes | 14. La noyade |
| 7. L'inconscience | 15. La surveillance et l'aide au déplacement |
| 8. L'arrêt cardio-respiratoire | 16. Synthèse |

Techniques pédagogiques mises en œuvre

- l'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)
- la démonstration pratique et l'apprentissage
- le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)



Évaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées ;
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE 1. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.

Durée

- ▶ 6 heures de formation

Lieu

- ▶ Paris 15^e (ou dans vos locaux)

Objectifs

- ▶ Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- ▶ Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- ▶ Acquisition de nouvelles techniques.

Formateurs

- ▶ **2 formateurs** titulaires du PICF PAEFPS (conformément à la réglementation en vigueur), et secouristes actifs au sein de la Protection Civile de Paris

Références

- ▶ Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Contact

- ▶ formations@protectioncivile.org
- ▶ www.protectioncivile.org
- ▶ 01 43 37 01 01



PROTECTION CIVILE
PARIS SEINE